

## DELIBERATION N° 2008/06-02 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2007 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur LAMY, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 2007, afin de respecter l'instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats d'exécution du budget sont les suivants :

- résultat de clôture d'investissement :	+	904 873.81 €
- résultat de clôture de fonctionnement :	+	675 166.52 €
<b>- résultat global :</b>	<b>+</b>	<b>1 580 040.33 €</b>

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 20 voix pour et 9 abstentions (groupes Ludres Autrement et Pour Tous et Ludres Ensemble) :

- d'affecter, au budget supplémentaire 2008, l'excédent de fonctionnement de clôture au compte 1068 (section d'investissement - excédent de fonctionnement capitalisé) pour financer les différents travaux d'investissement, soit 675 166.52 €
- de reporter, au budget supplémentaire 2008, l'excédent d'investissement au compte R001 de la section d'investissement pour un montant total de 904 873.81 €.